

n. Le client décharge la Caisse Régionale de toute responsabilité pour défaut de paiement, en cas de non-paiement, à débiter son compte et à porter au crédit du compte client les remises qu'après leur encaissement effectif, la Banque, le lieu de paiement, le numéro de chèque et son montant).

FACTURE N°

1

Nom et adresse du client

SAS TAILLADE Pierre
Babiot

1180 route des deux Calvaires
24170 DOISSAT

Tél. 05 53 29 94 73
Siret : 939 349 742

n° TVA intracommunautaire

GNEC DU
RDYGASSE

46150
The Dirac

LE 08/10/25

N° du bon de commande :

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
3 Veaux x 1200€			
2929			
2930			
2931			

en chèque 5182621

Date de règlement :

Date de la livraison ou de la prestation :

Mode de règlement :

Conditions d'escompte pour paiement anticipé :

Adresse de facturation (si différente) :

TOTAL H.T.

1200€

TVA 5,5 %

66€

TOTAL T.T.C.

1266€

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Article L441-10 et D441-5 du Code de Commerce).